



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 24340

## Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le système de protection des « majeurs incapables ». Il lui rappelle qu'au départ ce système était prévu pour les personnes âgées dépendantes et les déficients mentaux et qu'il est aujourd'hui de plus en plus souvent appliqué à des personnes en état d'exclusion. Les placements des majeurs protégés ont d'ailleurs progressé de 44 % entre 1990 et 1996 puisque leur nombre était de 500 000 au 31 décembre 1996, soit environ 1 % de la population de plus de dix-huit ans. Un rapport commandé par les ministères de l'économie, de l'emploi, et notamment de la justice, a récemment mis à jour un certain nombre de dysfonctionnements comme le manque de contrôle des revenus ou le manque de suivi des gestionnaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend prochainement mettre en oeuvre les propositions suggérées dans ce rapport.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les propositions du rapport des inspections générales des finances, des services judiciaires et des affaires sociales vont faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre d'un groupe de travail interministériel qui sera prochainement mis en place et qui devrait remettre son rapport d'ici à la fin de l'année.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Sarkozy](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24340

**Rubrique :** Déchéances et incapacités

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 1999, page 407

**Réponse publiée le :** 19 avril 1999, page 2393